



Objectif et portée : Mise à jour des Directives sur la TIC et du Guide sur la TI pour les cadres supérieurs de l'OMD

Introduction

Les Directives sur la TIC de l'OMD (2014), qui font partie du Chapitre 7 des Directives de la Convention de Kyoto révisée (CKR) et le Guide sur la TI pour les cadres supérieurs (dernière mise à jour en 2018) fournissent des orientations clés concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en douane. Compte tenu des avancées rapides réalisées dans le domaine de la technologie et des besoins évolutifs des opérations douanières, les deux documents doivent faire l'objet d'un examen complet et d'une mise à jour.

Suite à une recommandation du Comité de gestion de la CKR consistant à réviser les Directives, le Comité technique permanent (CTP) a entrepris de réaliser cette tâche. Lors de ses 247^{ème} / 248^{ème} sessions, le CTP a créé un Mini Groupe pour mener à bien le processus de révision, en s'inspirant des expériences des bonnes pratiques des Membres et en tenant compte des priorités actuelles de l'OMD.

Le Mini Groupe s'est vu confier la tâche d'élaborer une proposition pour mettre à jour, et le cas échéant, consolider les deux documents en un seul pour début septembre 2025 en vue d'une présentation au CTP en octobre 2025.

L'objectif est de s'assurer que les orientations mises à jour reflètent l'environnement douanier actuel de manière précise et aident les administrations à tirer parti des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour améliorer leurs opérations, échanger des données de façon sécurisée et collaborer entre les frontières. Les documents révisés présenteront des orientations claires et pratiques sur la transformation numérique, en mettant particulièrement l'accent sur l'interopérabilité, la gouvernance des données, la cybersécurité et l'application stratégique des technologies émergentes.

Dans le cadre de ce processus, les deux documents feront l'objet d'un examen en veillant à la structure, la clarté et l'objectif de ceux-ci. Le contenu sera redéfini et une fusion possible de ces documents sera envisagée afin de garantir un alignement, le moins de redondances possible et d'en améliorer l'utilisation et l'accès pour toutes les parties prenantes de la douane.

Critères de révision et points de discussion

1. Pertinence stratégique



- Alignement sur les outils et les initiatives de l'OMD – garantir la cohérence avec le Modèle de données de l'OMD, les normes en matière d'opérabilité, les cadres de Guichet unique et d'autres outils et instruments apparentés.
- Soutien à la transformation numérique – refléter les priorités actuelles telles que l'automatisation, le commerce sans papier et le partage de données transfrontalier.
- Inclusion des expériences des Membres – intégrer les leçons retenues et les bonnes pratiques de la modernisation numérique dans différents contextes.
- Pérennité – fournir des orientations reposant sur des principes qui peuvent évoluer avec les technologies émergentes et les modèles organisationnels ainsi qu'un mécanisme pour l'examen périodique des Directives.

2. Public et accès

- Définition du public cible – définir clairement les principaux utilisateurs pour chaque document (par ex les leaders stratégiques, les responsables de la TI et de la mise en œuvre) et adapter le contenu de manière appropriée.
- Distinction entre les degrés de maturité en matière de TIC – s'assurer de l'utilité des orientations pour les administrations des douanes à tous les niveaux de développement, en tenant compte des défis spécifiques auxquelles sont confrontées les petites administrations et les administrations en développement.
- Précision de l'objectif – faire en sorte que l'intention et les cas d'utilisation pour chaque document soient faciles à comprendre.
- Langage simple et lisible
 - Utiliser un langage clair et accessible transposable dans toutes les langues et les cultures.
 - Étudier les possibilités pour que les Directives soient disponibles dans d'autres langues que les langues officielles de l'OMD, à savoir l'anglais et le français.
- Ton et style de communication
 - S'assurer de donner des orientations sans être directif, en offrant des recommandations souples et encourageantes, en utilisant un langage pratique et centré sur le sujet.
 - Refléter le rôle de l'OMD en fournissant des orientations et en mettant en avant les bonnes pratiques pour et entre les administrations des douanes.
 - Éviter des expressions trop techniques ou rigides qui pourraient limiter son interprétation ou adaptation.

3. Qualité et structure du contenu

- Exactitude et pertinence du contenu – mettre à jour les termes, les références et les technologies.



- Couverture exhaustive des sujets – s’assurer que les domaines clés tels que la gouvernance, l’interopérabilité, la cybersécurité et l’innovation sont traités de manière appropriée.
- Structure du document et navigation – évaluer si l’organisation et le flux du contenu sont intuitifs et conviviaux.
- Cohérence entre les documents – assurer l’alignement dans les messages, la terminologie et la structure des deux documents - si les deux documents sont conservés – et les autres outils et instruments de l’OMD.
- Possibilité de fusion – déterminer si les deux documents doivent fusionner en un seul, afin d’avoir un produit d’orientations plus cohérent.
- Liste de contrôle – rédiger une proposition pour savoir comment intégrer la Liste de contrôle dans les Directives.

4. Orientations techniques et opérationnelles

- Interopérabilité et normes en matière d’échange de données – inclure des orientations pratiques sur la compatibilité des systèmes, l’architecture, les API et les modèles de données.
- Gouvernance en matière de TIC et gestion de projets – tenir compte des cadres, des KPI et des méthodes qui permettent une mise en œuvre réussie et la responsabilisation.
- Architecture d’entreprise et modèles d’approvisionnement - fournir des orientations sur les options d’architecture flexibles, des stratégies en matière de passation des marchés publics et capacités en matière de cartographie.
- Gestion de l’innovation – aider les Membres à évaluer, adopter et adapter les nouvelles technologies en fonction de leurs besoins opérationnels.
- Cadres juridiques et institutionnels – reconnaître les lois et les réglementations habilitantes et les capacités institutionnelles nécessaires pour appuyer la modernisation en matière de TIC.
- Leadership stratégique en matière de TI – fournir des orientations aux décideurs politiques de haut niveau sur l’alignement des investissements en matière de TIC sur les objectifs opérationnels, promouvoir l’innovation, renforcer les capacités en matière de gouvernance et gérer les risques dans le cadre de programmes complexes de modernisation.

5. Opérabilité et soutien en matière de mise en œuvre

- Orientations pratiques – faire en sorte que le contenu soit applicable dans la pratique, et non purement conceptuel.
- Intégration à d’autres outils de l’OMD – références croisées vers d’autres instruments, trousseaux à outils et produits d’orientation.



- Utilisation d'exemples et d'études de cas – envisager d'inclure des applications de la vie réelle et des cas de réussite des Membres.
- Mise en œuvre de feuilles de route ou de listes de contrôle – inclure des modèles visuels, des guides progressifs ou des outils d'auto-évaluation, le cas échéant.
- Aides visuelles et diagrammes – renforcer l'accessibilité et la compréhension par le biais de diagrammes simplifiés ou d'exemples d'architecture.

*

*

*